

Orientation et affectation 3ème

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Compte tenu de la situation, les procédures d'orientation et d'affectation doivent être réalisées autant que possible en ligne sur l'accès Téléservices. Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des vœux d'orientation. Le 2ème sera en lecture seule.
- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- La connexion se fait par les téléservices avec vos codes habituels .



<https://ent.ac-poitiers.fr/>

ORIENTATION PHASE DÉFINITIVE

- Formulation des vœux définitifs via l'application téléservices à partir du 4 mai par les familles - Rubrique Orientation -
- Vous pouvez sélectionner 1 vœu, 2 vœux ou 3 vœux :
 - seconde générale et technologique
 - seconde professionnelle
 - CAP



L'ordre des vœux est très important. Il faut noter en 1 votre souhait préférentiel.

- Le conseil de classe du 3ème trimestre qui se réunira en juin se prononcera sur les vœux d'orientation
- Une décision d'orientation favorable est nécessaire pour être ensuite affecté dans l'établissement

AFFECTATION

- En parallèle, les familles via le téléservice Rubrique Affectation, saisissent les demandes de formations et les établissements souhaités.
- Pour la 2nde GT, le lycée de secteur de notre collège est le lycée Desfontaines à Melle
- Pour les formations professionnelles, il est possible via les téléservices de candidater sur toutes les formations de la région Nouvelle Aquitaine.
- La notification d'affectation vous sera transmise par le collège le 30 juin
- Les inscriptions définitives dans les établissements commencent dès le 1er juillet.



AIDES POUR L'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES



- Un "pas à pas" tutoriel est joint à ce document. En cas de difficulté pour renseigner téléservices "orientation" ou "affectation", contactez le collège.
- Une réunion en visio est proposée à tous les parents de 3èmes le mercredi 06 mai à 18h
- Sites utiles:

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Orientation-au-college>

<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>